

RAPPORT N°99/4-06  
au Conseil Municipal

OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF 1998  
REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE**

La Régie Marchés & Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Ville. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 1998 s'équilibraient respectivement à la somme de :

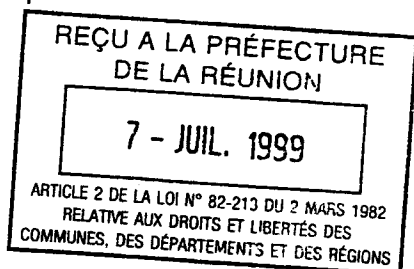
**872 000,00 F pour la section Investissement  
4 091 144,51 F pour la section Fonctionnement**

L'exécution du budget de la Régie se traduit par un **excédent global de 804 009,98 F** (sections Investissement et Fonctionnement confondues) **pour 1998**. Soit encore un **excédent cumulé global de 1 026 617,75 F** si l'on tient compte des résultats des exercices antérieurs.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>EXERCICE 1997</b>			
Report à nouveau	163 313,26 F	59 294,51 F	222 607,77 F
<b>EXERCICE 1998</b>			
Recettes	366 089,14 F	4 210 280,50 F	
Dépenses	- 391 410,54 F	- 3 380 948,82 F	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 25 321,40 F</b>	<b>829 331,38 F</b>	<b>804 009,98 F</b>
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>137 991,86 F</b>	<b>888 625,89 F</b>	<b>1 026 617,75 F</b>

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte de Gestion du Receveur Municipal, il vous est donc demandé d'approuver le Compte Administratif 1998 de la Régie Marchés & Droits de Place.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N°99/4-06  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 30 juin 1999

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 1998  
REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Générales des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 99/4-06 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique / Economie Alternative et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(7 votes contre - dont 1 par procuration)

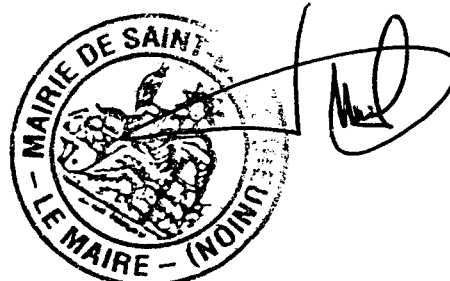
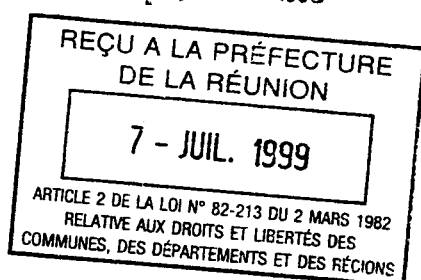
Approuve le Compte Administratif 1998 de la Régie Marchés & Droits de Place qui fait apparaître :

un excédent cumulé de 137 991,86 F en section Investissement  
un excédent cumulé de 888 625,89 F en section Fonctionnement

-----  
Soit un excédent cumulé global de 1 026 617,75 F

Pour extrait certifié conforme  
fait à Saint-Denis le, 6 JUIL. 1999

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



EXECUTION DU BUDGET

I - Section d'investissement

DEPENSES	Prévues au budget	Réalisées	RECETTES	Prévues au budget	Réalisées	Restes à réaliser
Dépenses de l'exercice	872 000,00	391 410,54	Recettes de l'exercice	428 800,00	366 089,14	
			Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	279 886,74		
Déficits antérieurs reportés			Excédents antérieurs reportés	163 313,26		
<b>TOTAL</b>	<b>872 000,00</b>	<b>391 410,54</b>	<b>TOTAL</b>	<b>872 000,00</b>	<b>366 089,14</b>	

II - Section de fonctionnement

DEPENSES	Prévues au budget	Réalisées	RECETTES	Prévues au budget	Réalisées
Dépenses de l'exercice	3 811 257,77	3 380 949,12	Recettes de l'exercice	4 031 850,00	4 210 280,50
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	279 886,74				
Déficits antérieurs reportés			Excédents antérieurs reportés	59 294,51	
<b>TOTAL</b>	<b>4 091 144,51</b>	<b>3 380 949,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 091 144,51</b>	<b>4 210 280,50</b>

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

7 - JUL. 1999

BALANCE GENERALE

Libellés	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
<b>I - Section d'investissement</b>			
Recettes.....	872 000,00	366 089,14	
Dépenses.....	872 000,00	391 410,54	
Déficit.....		- 25 321,40	
<b>II - Section de fonctionnement</b>			
Recettes.....	4 091 144,51	4 210 280,50	
Dépenses.....	4 091 144,51	3 380 949,12	
Excédent.....		829 331,38	
<b>Excédent de clôture.....</b>		<b>804 009,98</b>	

SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION  
7 - JUIL. 1999  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-212 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS  
ET DES RÉGIONS

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	TOTAL des sections
<b>Résultat cumulé de clôture 1997</b>	163 313,26	509 294,51	672 607,77
Affectation du résultat 1997			
Réserves pour financement des investissements (a)		50 000,00	50 000,00
Reversement à la Collectivité (b)	163 313,26	400 000,00	400 000,00
Report à nouveau (c)		59 294,51	222 607,77

<b>Exercice 1998</b>			
Recettes courantes de l'exercice	316 089,14	4 210 280,50	4 526 369,64
Affectation du résultat 1997 en réserves (d) = (a)	50 000,00		50 000,00
<b>Total des recettes de l'exercice</b>	366 089,14	4 210 280,50	4 576 369,64
Dépenses nettes	391 410,54	3 380 949,12	3 772 359,66
<b>Résultat de l'exercice (e)</b>	- 25 321,40	829 331,38	804 009,98

<b>Résultat cumulé de clôture 1998 (f) = (c) + (e)</b>	137 991,86	888 625,89	1 026 617,75
--	------------	------------	--------------